

## dégradation de biens publics

## Par thomdid, le 24/11/2012 à 16:16

bonjour, mon fils de huit ans a écrit sur le mur d'un bâtiment public, je voudrais savoir quelles peuvent être les conséquences. merci

## Par youris, le 24/11/2012 à 17:10

bir,

le propriétaire peut vous demander le remboursement des frais pour remettre en état le mur. vous pouvez faire une déclaration à votre assurance RC. cdt

## Par thomdid, le 24/11/2012 à 18:51

merci de votre réponse je vais m'adresser a la mairie qui est le propriétaire des lieux et faire une déclaration a mon assurance. cordialement